

COMPTE RENDU SOMMAIRE

de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 18 juillet 2011

Affiché en exécution des articles L 2121-25 et L 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : M. Denis TAMAIN, M. Franck CHAUVE, Mme Christine LE FUR, Mme Marie-Pierre REYNAUD, MM. Gérard DELAIRE, Yves DEGOUT, Bernard BLINEAU, Gabriel ROUSSET, Etienne BIED-CHARRETON, Claude BOURDELLE, Bernard MALLET, Bernard GERVAIS, Mme Evelyne GIRARD-GOUILLOUD, M. Jean-Paul DUBOURGNON.

Absents excusés : Mme Florence BERTHET, M. Joël FORTUNIER, Mme Sandrine VILLENEUVE qui ont donné respectivement procuration à MM. Bernard BLINEAU, Gabriel ROUSSET et Denis TAMAIN.

M. Jacques BRUNEL

Absents : M. Christian CHARRIERE

Avant d'aborder la séance, M. le Maire fait part de sa satisfaction de réintégrer cette salle du conseil ; il rappelle que l'Office du Tourisme y a hébergé pendant plusieurs mois. Cette association a déménagé au 1 Rue de la Conche mais regrette qu'aucune signalétique ne soit apposée sur le bâtiment à ce jour.

Puis, le problème de la distribution, par la Poste, des convocations à la présente réunion est évoqué. Certains élus ont reçu la convocation ce matin seulement, d'autres ne l'ont pas encore pas reçue. M. Etienne BIED-CHARRETON, n'étant pas en possession du précédent compte rendu de séance, signale qu'il ne peut donc pas l'approuver.

Les élus demandent que les convocations et les comptes-rendus leur soient adressés, dès que possible, par mail puis par courrier.

L'Assemblée

- concernant les travaux de mise aux normes des périmètres de protection des captages, approuve le marché conclu avec l'entreprise SADE, sollicite l'octroi des subventions auprès du Conseil général et de l'Agence de l'Eau et autorise le Maire à signer ledit marché ;
- inscrit des crédits budgétaires pour le budget principal (extension des réseaux électriques, réajustement de dépenses), pour le budget de l'eau (travaux de mise aux normes des périmètres de protection) et pour le budget annexe du lotissement de La Provende (achat de terrain) ;
- approuve plusieurs modifications budgétaires s'avérant nécessaires ;
- émet un avis défavorable à l'évolution de la coopération intercommunale proposée par le Préfet, à savoir la fusion de communautés de communes du Pays d'Astrée, des Montagnes du Haut-Forez et des Vals d'Aix et Isable ;
- donne la parole à des parents d'élèves domiciliés dans le Puy-de-Dôme qui inscrivent leurs enfants au Collège Robert Schuman ; ces derniers n'ont désormais plus le droit de prendre le car de ramassage scolaire alors qu'il reste des places vacantes et que le car part de Chabreloche. Après discussion, et en tenant compte du bassin de vie, il est décidé d'intervenir auprès des Conseils généraux des deux départements afin que ces élèves puissent être acceptés par les transports scolaires de la Loire ;
- donne son accord pour la dissolution du Syndicat des Transports Scolaires de la Région Boënnaise ;
- décide de se conformer à l'avis du Syndicat de Gestion des Stations Réémettrices de Télévision de Noirétable et St-Just-en-Chevalet quant à la proposition de ce Syndicat ;
- prend connaissance du coût réel des travaux de dissimulation des réseaux secs Rue de la Gare, côté mairie, et Rue de la Condamine et inscrit cette dépense en section de fonctionnement ;
- confirme la décision de reverser l'excédent du budget annexe de la Section de Seytive au budget principal pour participation aux dépenses de dissimulation de réseaux de ce hameau,

- approuve la convention de mise à disposition des locaux sis au 35 Rue de la Gare occupés par l'association Vivre ensemble pour vivre mieux et annule la demande de remboursement des frais de chauffage réclamés à tort pour la période du 30/9/2010 au 31/12/2010 ;
- approuve la cession à titre gratuit à la Communauté de Communes des Montagnes du Haut-Forez de la parcelle cadastrée section D, n° 1259, d'une superficie de 773 m², sur laquelle est implanté le snack de La Roche ;
- prend connaissance des nouveaux horaires d'ouverture du bureau d'accueil du camping et approuve donc le nouveau règlement intérieur ;
- décide, en ce qui concerne la facturation de l'eau et afin de répartir plus équitablement les montants de l'acompte et du solde, de porter l'acompte à 80 % (au lieu de 50 % actuellement) des m³ consommés l'année précédente ;
 - autorise le Maire à procéder à l'encaissement de la participation des familles pour les sorties piscine des élèves du cycle 2 de l'école publique qui se sont rendus à St Jean-la-Vêtre, lors de la période du 9 mai au 23 juin, à raison de 2 € par enfant et par sortie ;
 - donne son accord au Casino de Noirétable pour utiliser le « prélèvement à employer » afin de réaliser des espaces verts aux abords du Casino ;
 - décide de ne pas donner suite à la proposition de rachat des meubles de cuisine installés par des locataires dans la maison du Champ de Foire ;
 - modifie le montant de la subvention allouée à un particulier, en séance du 14 avril, étant donné qu'un crépi a été réalisé et non une peinture.

L'Assemblée est informée

- . que des élections primaires seront organisées en octobre par le Parti Socialiste ;
- . du départ à la retraite de M. Jean LATUILE à compter du 1^{er} septembre 2011 et, de ce fait, le Conseil municipal déclare la vacance d'un poste d'adjoint technique, à temps complet (35 heures par semaine) pour le service voirie ;
- . qu'une Commission Intercommunale des Impôts Directs doit être constituée : Noirétable doit proposer 7 membres titulaires et 7 membres suppléants ;
- . du montant des recettes versées par le Casino en mai et en juin ;
- . de la coupe de bois pour la Section de Rambe ;
- . que le Comité des Fêtes recherche des bénévoles pour tenir les buvettes lors de la fête patronale du 15 août ;
- . du recrutement de Mme Véronique OLIVIER chargée d'assurer l'entretien des locaux de la mairie, de la salle des fêtes et chargée également d'assurer le remplacement du gardien de camping ;

Puis M. le Maire apporte ses condoléances et son soutien à la famille du jeune originaire de Boën, qui s'est noyé au plan d'eau ; il précise que la commune signe une convention avec Loire Profession Sport qui recrute, chaque année, un surveillant de baignade.

Enfin la satisfaction des organisateurs du Tour du Pays Roannais pour les parcours proposés et pour l'accueil reçu est évoquée.

M. le Conseiller général intervient ensuite à propos de la dépendance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.